

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
~~LUDOVIC LIONS~~
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-4-4-4

Séance du vendredi 4 avril 2008

Convention de partenariat entre la Communauté des Communes du Pays de Rouffach et le Service de la Protection Maternelle et Infantile

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6 -2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer avec la Communauté des Communes du Pays de Rouffach, la convention jointe au rapport, relative à des animations en salle d'attente de Protection Maternelle et Infantile au sein du Centre Médico-Social de Rouffach.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions